

DEPARTEMENT
Des BOUCHES DU RHONE

Envoyé en préfecture le 06/02/2023

Reçu en préfecture le 06/02/2023

Publié le

S²LO

ID : 013-211300157-20230206-2023_08-AR

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Mairie
de
BOUC BEL AIR
Code Postal : 13320

Le Maire de la Commune de BOUC BEL AIR

N°2023-08

Vu le code rural et notamment ses articles L.211-1 et suivants, D.211-3-1 et suivants et R.211-5 et suivants,
Vu la loi n°2008-582 du 20 Juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux,
Vu l'arrêté interministériel du 27 avril 1999 établissant la liste des types de chiens susceptibles d'être dangereux,
Vu l'arrêté du Préfet des Bouches du Rhône, en date du 10 octobre 2008, dressant pour le département des Bouches du Rhône, la liste des vétérinaires habilités à pratiquer l'évaluation comportementale prévue au II de l'article L.211-3-1 du code rural,
Vu l'arrêté n°201025-6 du Préfet des Bouches du Rhône, en date du 25 janvier 2010, portant agrément des personnes habilitées à dispenser la formation portant sur l'éducation et le comportement canins, ainsi que sur la prévention des accidents,
Vu la demande de permis de détention présentée et l'ensemble des pièces y annexées,

OBJET : permis de détention d'un chien de 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie.

ARRÊTE

Article un : le permis de détention prévu à l'article L.21-14 du code rural est délivré à :

Nom : LABROUSSE

Prénom : Sébastien

Qualité : Propriétaire détenteur de l'animal ci-après désigné

Adresse : 5 impasse des Acacias - 13320 BOUC BEL AIR

Assuré au titre de la responsabilité civile pour les dommages susceptibles d'être causés aux tiers par l'animal auprès de la compagnie d'assurance ECA ASSURANCE

Numéro de contrat : ANI1REM2300180

Détenteur (trice) de l'attestation d'aptitude délivrée le : 10 Décembre 2020 le centre de formation à TAURIAC.

.../...

Pour le chien ci-après identifié :

Nom : SPARTA

Race ou Type : Rottweiler

N° de pedigree si le chien est inscrit au Livre des Origines Français (facultatif) : LOF 2 ROT.110093

Catégorie : 1^{ère} 2^{ème}

Date de Naissance : 03/10/2021

Sexe : Mâle Femelle

N° tatouage : 250269608988167

Effectué le : 22/09/2021

Emplacement du transpondeur : Gouttière jugulaire gauche

Vaccination antirabique effectuée le : 22 Septembre 2023 par SELARL D'ENTREMONT

Stérilisation : oui non

Evaluation comportementale effectuée le : 10 Janvier 2023 par le Dr KUHFUSS.

Article deux : la validité du présent permis de subordonnée au respect par son titulaire mentionné à l'article 1^{er} de la validité permanente :

- De l'assurance garantissant la responsabilité civile de ce dernier pour les dommages susceptibles d'être causés aux tiers,
- Et de la vaccination antirabique du chien.

Article trois : en cas de changement de commune de résidence du titulaire du présent permis, le permis de détention devra être présenté à la mairie du nouveau domicile.

Article quatre : le numéro et la date de délivrance du présent permis de détention sont mentionnés dans le passeport européen pour l'animal de compagnie prévu par le règlement du parlement européen et du conseil n° 998/2003 du 26 mai 2003 délivré pour le chien mentionné à l'article 1^{er}.

Article cinq : une ampliation du présent arrêté est notifiée au titulaire du permis de détention mentionné à l'article 1^{er}.



Fait à BOUC BEL AIR,

Le 06 FEV 2023

Richard MALLIÉ

Certifié exécutoire, reçu en

Sous-préfecture le :

Publié ou notifié le :